

*Assurance-chômage—Loi*

Il est d'autant plus opportun que le ministre ait prit l'initiative de prolonger l'application des conditions d'admissibilité variables au lieu de s'en tenir à la loi qui exige de tous les demandeurs de prestations qu'ils aient au moins quatorze semaine de travail à leur actif. Comme l'a signalé le député de Beaches (M. Young), pareille mesure aurait nui aux habitants des régions comme celle de l'Île-du-Prince-Édouard où il est difficile d'accumuler le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit à des prestations. Comme on a peut-être cessé de verser des prestations à des personnes démunies, je félicite le ministre d'avoir prolongé la période.

Je suis heureux de constater que le ministre entreprendra une révision globale de l'assurance-chômage. Une foule de renseignements sont disponibles à la suite des études qui ont été effectuées, et je sais que le ministre les rendra publics. Dans le passé, nous fournissions ces données quand la loi sur l'assurance-chômage était à l'étude, afin que ceux qui n'étaient pas d'accord puissent faire des critiques constructives en pleine connaissance de cause. J'applaudis à l'initiative du ministre d'entreprendre la révision.

Je suis particulièrement heureux que le ministre ne songe même plus à donner suite à la proposition du parti conservateur qui voulait établir une structure de prestations à deux niveaux. Le député de Calgary-Ouest a parlé d'une chose qui aurait plus de répercussions sur les femmes que sur les hommes parmi la population active, mais rien encore jusqu'ici n'aurait de plus grandes répercussions sur les femmes qu'une structure à deux niveaux. Je pense que le député devrait examiner les résultats d'une structure de prestations à deux niveaux. Une fois au pouvoir, son parti n'a probablement pas mis en œuvre cette structure de prestations à deux niveaux, même après l'avoir défendue si vaillamment et si bruyamment dans l'opposition, parce qu'il a constaté les difficultés qu'elle comportait.

Je rappellerai au ministre qu'on peut trouver une aide surprenante chez des gens qui ont le temps de faire des recherches dans d'autres domaines. Je songe en particulier à deux chroniqueurs, même si lorsque j'étais ministre je n'étais pas toujours d'accord avec leurs conclusions et ai parfois trouvé leur recherche douteuse. MM. Leonard Shifrin et Richard Gwyn sont deux chroniqueurs avec lesquels je n'ai pas toujours été d'accord, mais dont j'ai toujours lu les articles parce que j'estimais qu'ils avaient effectué les recherches nécessaires. On peut donc trouver beaucoup d'aide chez des chroniqueurs qui se spécialisent dans des domaines particuliers. Je suis sûr que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et d'autres personnes intéressées aux questions énergétiques lisent les chroniques de Jeff Carruthers. Je recommanderais au ministre de lire un certain groupe de chroniqueurs parce qu'ils ont fait leurs recherches et expriment un point de vue. Ils n'ont peut-être pas toujours raison ou ne sont peut-être pas toujours impartiaux, mais il vaut la peine de les lire.

Lorsque le ministre a mentionné certains des éléments qui feront l'objet d'un examen attentif, il n'a pas parlé de l'indemnité de congé. Du temps que j'étais ministre, j'ai pu apporter des changements portant que l'indemnité de cessation d'emploi ne soit plus considérée comme partie intégrante du revenu car cela avait pour effet de retarder le versement des prestations d'assurance-chômage. La même chose est sûrement d'autant

plus vrai pour l'indemnité de congé. Les gens gagnent leur indemnité de congé lorsqu'ils travaillent, et non pas lorsqu'ils sont en congé. S'ils sont mis à pied et qu'ils reçoivent leur indemnité de congé, il leur faut attendre un certain temps avant de pouvoir bénéficier de l'assurance-chômage parce que leur indemnité de congé est imputée au revenu qu'ils reçoivent après leur licenciement.

L'indemnité de congé ne devrait pas être assimilée au revenu surtout quand on songe avec quelle facilité on peut déjouer le système. Certains syndicats ont pris l'initiative de travailler main dans la main avec les employeurs et les sociétés de fiducie et ils ont pris des dispositions pour que l'employé puisse toucher son indemnité sur une base hebdomadaire. L'argent est déposé dans un fonds de fiducie aussi longtemps que l'employé travaille et, s'il lui arrive d'être licencié, comme l'indemnité de congé ne lui est pas remise, il peut bénéficier de l'assurance-chômage plus rapidement.

Seulement 33 p. 100 des travailleurs canadiens font partie d'un syndicat sous une forme ou sous une autre, si bien que ce sont les gens qui ne peuvent pas s'organiser qui sont les victimes. Je ne sais pas combien va coûter cette mesure, bien que j'aie entendu parler de 90 millions ou de 130 millions de dollars. Je suis fermement d'avis cependant que l'indemnité de congé accumulée pendant la période d'emploi ne devrait pas être considérée comme un revenu lors du licenciement d'un employé.

L'autre décision difficile à laquelle est confronté le ministre est de savoir comment s'arranger pour fournir d'un côté un service rapide aux personnes admissibles aux prestations d'assurance-chômage tout en faisant jouer les mécanismes de contrôle. Bien que le député de Beaches ait critiqué un certain message publicitaire de la Commission d'assurance-chômage, je demeure persuadé qu'elle essayait seulement d'avertir les gens qu'elle est en train de renforcer ses moyens de contrôle. Quiconque consulte les rapports de la Commission d'assurance-chômage ou les rapports du comité se rendra compte que la Commission se soucie énormément de la question du contrôle. Elle est également consciente du fait que les personnes admissibles à l'assurance-chômage ont besoin de percevoir leurs prestations dans les meilleurs délais.

Le ministre va avoir beaucoup de mal à tenir la balance égale entre ces deux préoccupations, comme ce fut d'ailleurs le cas d'un bon nombre de ses prédécesseurs. Il ne doit jamais oublier que les gens ont besoin de cet argent et qu'ils en ont besoin rapidement. Il s'agit toutefois de l'argent des contribuables et il convient d'intégrer certains mécanismes de surveillance dans le système.

On a parlé de la pénurie d'emplois nouveaux dans l'économie mais depuis quelques années, on compte en fait plus de 250,000 nouveaux emplois par an. Le ministre a conclu ou conclura des ententes avec les provinces en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes. C'est un programme très efficace dont le budget s'élève à plusieurs centaines de millions de dollars et qui est le fruit d'une étroite collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il vise à former les jeunes gens afin de les préparer à occuper les emplois qui apparaissent sur le marché. Il est donc inexact de prétendre qu'aucun emploi n'est créé.